

Conjoncture  
2014



## REFERENTIEL TECHNICO-ECONOMIQUE BOVIN LAIT

Les systèmes d'exploitation de La Réunion diffèrent en fonction de leur contexte pédoclimatique, de leur dynamique d'évolution et de leur choix technico-économiques. Une typologie des élevages laitiers a permis d'identifier 5 principaux types de systèmes d'exploitation, représentatifs de la diversité existante et semblant porteurs d'avenir. En première approche, ces systèmes d'exploitation peuvent être distingués par la taille de leur cheptel et de leur productivité laitière par hectare de surface fourragère.

- ✚ Intensif moyen troupeau : avec plus de 35 000 l/ha et plus de 30 vaches ;
- ✚ Semi-Intensif moyen troupeau : entre 15 000 et 35 000 l/ha et moins de 50 vaches ;
- ✚ Semi-Intensif grand troupeau : entre 15 000 et 35 000 l/ha et plus de 60 vaches ;
- ✚ Extensif petit troupeau : moins de 15 000 l/ha et moins de 30 vaches ;
- ✚ Extensif moyen troupeau : moins de 15 000 l/ha et plus de 30 vaches.



# SOMMAIRE

<b>AVERTISSEMENTS.....</b>	<b>3</b>
<b>TYPOLOGIE DES SYSTEMES BOVIN LAIT.....</b>	<b>4</b>
<b>FICHES ECONOMIQUES</b>	
Le prix du lait..... ;.....	5
Les aides de la PAC .....	6
Récapitulatif des prix moyens des animaux de race laitière.....	6
Les charges opérationnelles.....	7
Les charges structurelles.....	8
<b>FICHES FOURRAGES</b>	
Les principales espèces fourragères à la Réunion.....	9
Coût de fabrication d'une balle ronde.....	10
Calculs des coûts moyens pour la création de prairie apte à la fauche.....	11
<b>ANNEXES.....</b>	<b>12</b>
Coefficients UGB.....	13
Valeurs d'inventaire du cheptel laitier.....	13
Plan de production : Génisse laitière 24-26 mois.....	14
Cotisations sociales agricoles.....	15
<b>CONTACTS.....</b>	<b>16</b>

## AVERTISSEMENTS

### ***concernant l'utilisation des fiches du référentiel***

*Les fiches du référentiel bovin lait sont établies à partir des fermes suivies dans les réseaux d'élevage de La Réunion. Les références présentées dans ce document ne concernent donc que les systèmes d'exploitation qui suivent le même type de fonctionnement que ceux retenus par la typologie du Réseau.*

#### **Que contiennent les fiches de ce référentiel ?**

**Les données** Les données techniques présentées ici sont issues de l'exercice 2013. Les données économiques reflètent la conjoncture de 2014 (prix de vente et d'achats des bovins, prix de l'aliment, les aides, ...).

**Les prix de vente** Ils s'entendent hors TVA et taxes parafiscales.

Remarque: Le nombre insuffisant de ferme suivies dans les typologies Intensif Moyen Troupeau et Extensif Petit Troupeau n'a pas permis de réaliser un référentiel pour ces typologies.

## TYOLOGIE DES SYSTEMES BOVIN LAIT

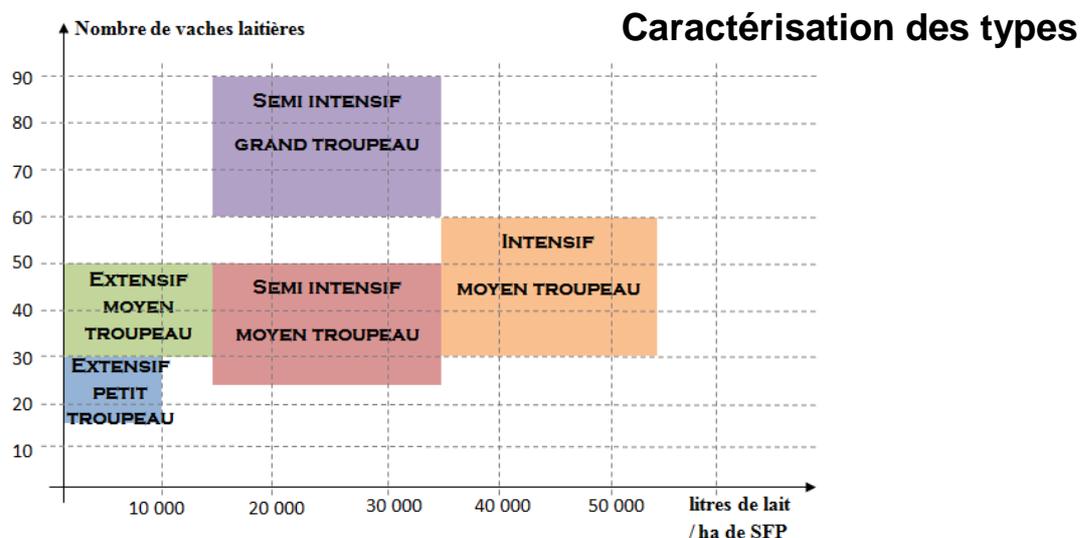


Figure 1: Caractérisation de la typologie Bovin Lait du Réseau de Références (2014)

### Structure

Nom	SAU	Main d'œuvre	Chargement
Semi- Intensif Moyen Troupeau	12,5 ha	1,5 UMO familiale	4 UGB / ha
Semi-Intensif Grand Troupeau	28 ha	2 UMO familiale *	4 UGB / ha
Extensif Moyen Troupeau	25 ha	2 UMO familiale	2 UGB / ha

Tableau 1: Structure des systèmes d'exploitation laitière selon la typologie du Réseau de Références (2014)

\* Plus 1 salarié à plein temps

### Troupeau laitier

Nom	Production laitière	Nombre de vaches laitières	Taux de renouvellement	Conso concentrés
Semi- Intensif Moyen Troupeau	273 000 L (6 500 L/VL)	42 VL	23 %	660 g / L
Semi-Intensif Grand Troupeau	560 000 L (6 500 L/VL)	80 VL	25 %	650 g / L
Extensif Moyen Troupeau	243 000 L (5 800 L/VL)	42 VL	22 %	620 g / L

Tableau 2: Description du troupeau laitier selon la typologie du Réseau de Références (2014)

Le taux de renouvellement correspond au rapport entre le nombre de génisses introduites chaque année dans le cheptel de reproductrices et la taille de ce cheptel (VL présentes).

La consommation de concentrés comprend également la part des génisses.

## LE PRIX DU LAIT 2014

Nom	Prix moyen du lait en 2014
Semi- Intensif Moyen Troupeau	623 € / 1 000 L
Semi-Intensif Grand Troupeau	623 € / 1 000 L
Extensif Moyen Troupeau	623 € / 1 000 L

Tableau 3 : Prix moyen du lait payé en 2014 déduite des cotisations interprofessionnelles (Source Réseau de Références)

Le prix du lait est composé de :

**Le prix de référence** est fixé par les transformateurs et il dépend du prix de la poudre de lait. En 2014, il est en moyenne de 384 € / 1 000 L

**Des aides de la filière et de l'interprofession** (Complément hors convention, aide Sica Lait, Fodelait et divers modulations...).

Complément Hors Convention	
0 à 250 000 L	62 € / 1 000 L
250 000 à 300 000 L	40 € / 1 000 L
300 000 à 400 000 L	30 € / 1 000 L
400 000 à 500 000 L	20 € / 1 000 L
+ de 500 000 L	10 € / 1 000 L

Tableau 4: Complément Hors Convention dégressivité par tranche (Source Sicalait)

**L'aide à la production POSEIDOM** vise à favoriser la production locale de lait de vache. Elle est fondamentale afin d'assurer la pérennité des petites. Elle s'élève à 110 € / 1 000 L de lait livré.

**NB : La cotisation interprofessionnelle** est de 42,68 € / 1 000 L de lait vendu.

Les petites exploitations, qui produisent moins de 200 000 L, bénéficient d'un soutien supplémentaire.

Soutien petites exploitations	
<= 50 000 L	50 € / 1 000 L
> 50 000 et <= 100 000 L	30 € / 1 000 L
> 100 000 et <= 150 000 L	15 € / 1 000 L
> 150 000 et <= 200 000 L	10 € / 1 000 L

Tableau 5: Soutien aux petites exploitations laitières réunionnaises (Source Sicalait)

Si le lait livré a un niveau de cellules inférieur à 400 alors le prix du lait bénéficie d'un complément LHQ (Lait de Haute Qualité) à hauteur de 5 € / 1 000 L.

## LES AIDES DE LA PAC 2014

Prime à l'abattage 2014	
Veaux	60 €
Gros bovins	130 €
Complément Réunion 2014	
Tranche A : 220 – 270 kg carcasse	80 €
Tranche B : 271 – 320 kg carcasse	130 €
Tranche C : plus de 320 kg carcasse	170 €

Tableau 6: Détail de la prime à l'abattage en 2014 (Source DAAF)

ICHN		2014	
		Zone de montagne €/ha	
Chargement (UGB/ha)	% de prime payée	0 – 25 ha	26 – 50 ha
0,10 à 0,50	70 %	232,05	154,7
0,51 à 1,00	90 %	298,35	198,9
1,01 à 2,50	100 %	331,50	221
2,51 à 3,50	90 %	298,35	198,9
3,51 à 4	70 %	232,05	154,7

Tableau 7: Détail de la prime d'ICHN dans les zones de montagne pour 2014 (Source DAAF)

Mesures Agro - Environnementales	2014	Plafond / exploitation
Mesures Herbagères Agro-Environnementales (MHAE)	266,59 € / ha	7 600 €
Mesures Agro-Environnementales Plastiques (MAE plastique)	330,80 € / ha	7 600 €

Tableau 8: Détail des primes MHAE et MAE Plastique en 2013 (Source DAAF)

## RECAPITULATIF DES PRIX MOYENS DES ANIMAUX DE RACE LAITIERE

Tableau 9: Prix moyens des animaux de race laitière (achats et ventes) (Source Sicalait et Sicarévía)

			Prix moyen Conjoncture 2013	
		Poids moyen	Au kg	Par tête
Achats de génisses d'élevage pleine				
Toutes races laitières		≈ 550 kgv	---	2 800 €
		≈ 550 kgv	---	2 300 € <sup>1</sup>
Ventes				
Réformes	Classe R-	270 kgc	4,37 €	1 179,90 €
	Classe 0+	270 kgc	4,06 €	1 096,20 €
Veaux femelles		50-60kgv	6,97 €	380,00 € <sup>2</sup>
Veaux femelles		50-60kgv	6,97 €	175,00 € <sup>3</sup>
Veaux de 8 jours		45-50kgv	3,26 €	155,00 €

<sup>1</sup> Tarif incluant l'aide de l'ODEADOM de 500 € par génisse, avec cahier des charges SICALAIT à respecter.

<sup>2</sup> Si l'éleveur naisseur abandonne son droit de préemption.

<sup>3</sup> Si l'éleveur naisseur garde son droit de préemption.

## LES CHARGES OPERATIONNELLES

Prix moyen des concentrés pour bovins en 2014	
<b>390 € / T</b>	

Tableau 10: Prix moyen de l'aliment concentrés pour bovin en 2014

Nom	Frais d'élevage	Frais vétérinaires
Semi- Intensif Moyen Troupeau	80 € / UGB	60 € / UGB
Semi-Intensif Grand Troupeau	80 € / UGB	100 € / UGB
Extensif Moyen Troupeau	90 € / UGB	80 € / UGB

Tableau 11: Frais d'élevage et frais vétérinaires 2014 selon la typologie bovin lait du Réseau

Détails de certains postes des frais d'élevage :	
<b>Suivi reproduction</b>	
Forfait annuelle par exploitation	53 € + (6,10€ x nombre moyen de vaches)
Prix non adhérent	11,50 € / vache
<b>Contrôle de performances</b>	
Contrôle laitier	10,00€ x nombre moyen de vaches
<b>Prestations IPG bovins</b>	
Forfait élevage bovins	12,00 € / n° d'exploitation
Boucle bovine	5,00 € / boucle
Forfait état civil bovin	55,00 € / n° d'exploitation
Accès portail internet	5,10 € / mois d'abonnement
<b>Matériels</b>	
Planning circulaire	50,00 € pour la mise en place +30,00 € pour la mise à jour
Planning linéaire	5,00 €

Tableau 12: Prestations du Département Production de La Chambre d'Agriculture de La Réunion en 2014 (tarif TTC)



Autres charges opérationnelles	Prix moyens 2014
Poudre de lait : Celtaït	2,685 € / kg
CMV <sup>4</sup> : Floreal	19,39 € / sac de 25 kg
Foin	318 € / T
Paille	125 € / T
Engrais prairie	De 600 à 900 € / T selon la formule d'engrais
Mélasses	140 € / T
Balle ronde d'enrubannage	60 €

Tableau 13: Prix moyens de certaines charges opérationnelles des élevages laitiers réunionnais (source Réseau Elevage Réunion)



**Attention, les postes de charges ci-dessus ne représentent qu'une partie des charges opérationnelles!**

Dans une étude, penser à rajouter :  
les pensions, les assurances, les taxes, ...

## LES CHARGES STRUCTURELLES

Nom	Carburant	Entretien matériel	Assurance	Eau, électricité	Cotisation sociale
Semi-Intensif Moyen Troupeau	400 €/ha	400 €/ha	200 €/ha	90 €/UGB	1000 €
Semi-Intensif Grand Troupeau	250 €/ha	350 €/ha	165 €/ha	60 €/UGB	2 225 €
Extensif Moyen Troupeau	200 €/ha	160 €/ha	90 €/ha	100 €/UGB	1 500 €

Tableau 14: Prix moyens de certaines charges structurelles des élevages laitiers réunionnais (source Réseau Elevage Réunion 2014)

Frais de gestion	
Au forfait	Au réel <sup>5</sup>
660 €	De 3 500 à 4 500 €

Tableau 15: Prix moyens des frais de gestion des élevages laitiers réunionnais 2014 (source Réseau Elevage Réunion)



**Attention, les postes de charges ci-dessus ne représentent qu'une partie des charges structurelles!** Dans une étude, penser à rajouter : les travaux réalisés par des tiers, les charges salariales, le fermage<sup>6</sup>...

<sup>4</sup> CMV = Condiments, Minéraux, Vitamines et additifs alimentaires.

<sup>5</sup> Le régime fiscal passe au réel pour un chiffre d'affaire supérieur à 76 000 € au bout de deux ans. Ces frais varient d'une exploitation à l'autre, pour plus d'informations se renseigner auprès des centres de gestion.

<sup>6</sup> Voir le détail du calcul des valeurs locatives pour le fermage en annexe page 23.

## LES PRINCIPALES ESPECES FOURRAGERES A LA REUNION

Semences	Utilisation	Longévité	Semis	Prix de vente (hors taxe)
<b>Tropicaux</b>				
Chloris	Fauche	5 à 7 ans	20 kg / ha	23,10 € / kg
Bracaria Decumbens	Fauche et pâture	5 à 7 ans	20 à 25 kg / ha	18,93 € / kg
Kikuyu	Pâture	pérenne	Bouturage	46,08 € / kg
Sétaria Narok	Fauche et pâture	5 à 7 ans	20 à 25 kg / ha	18,12 € / kg
<b>Tempérés</b>				
Ray Grass Tetila	Fauche et pâture	5 à 7 ans	20 à 30 kg / ha	13,80 € / kg
Luzerne Australis <sup>7</sup>	Fauche et pâture	3 ans	15 à 20 kg / ha	30,00 € / kg
Trèfle Blanc Haifa <sup>11</sup>	Fauche et pâture	4 à 5 ans	2,5 à 3 kg / ha	25,00 € / kg
Dactyle	Fauche et pâture	4 à 8 ans	20 à 30 kg / ha	8,13 € / kg
Ray Grass Hybride	Fauche et pâture	moins de 3 ans	20 à 30 kg / ha	8,17 € / kg
Avoine	Fauche	annuelle	60 à 70 kg / ha	1,75 € / kg
Fétuque	Fauche et pâture	7 à 10 ans	20 à 25 kg / ha	7,00 € / kg
Triticale <sup>11</sup>	Fauche	annuelle	60 à 70 kg / ha	1,88 € / kg

Tableau 16 : Classement des semences fourragères les plus utilisées à La Réunion (source ARP et Sicalait)  
Les prix de vente sont des prix moyens 2013, présentés à titre indicatif mais ils peuvent varier dans le temps.

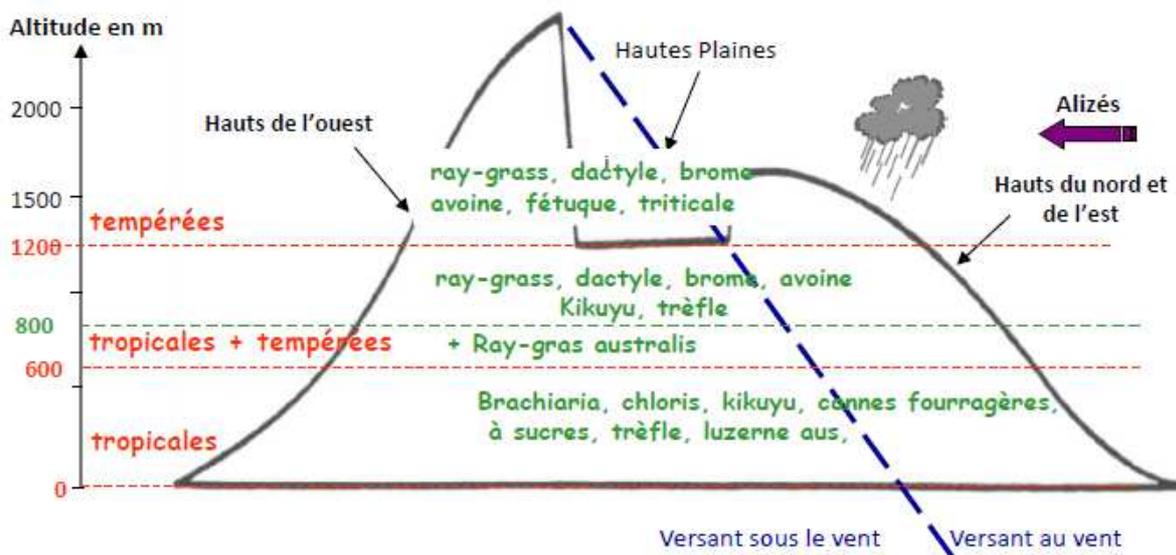


Figure 2: Le choix d'une espèce fourragère selon les conditions du milieu  
(Source ARP)

<sup>7</sup> Utilisée en association à 20 % avec d'autres semences

## COÛT DE FABRICATION D'UNE BALLE RONDE

L'enrubannage est le mode de conservation du fourrage le plus employé au sein des exploitations laitières réunionnaises.

Taux de MS <sup>8</sup>	Kg de MS / balle ronde	Coût d'une balle ronde	Coût d'une tonne de MS
18%	115 kg	18 € / BRE <sup>9</sup>	154 € / t de MS
25%	160 kg	20 € / BRE	126 € / t de MS
35%	215 kg	20 € / BRE	91 € / t de MS
45%	260 kg	24 € / BRE	93 € / t de MS

Tableau 17: Coût d'une balle ronde enrubbannée selon le taux de matière sèche  
(Source ARP)

A noter : Le coût d'une balle ronde présenté ci-dessus se base sur une mécanisation avec prestataire de services. Pour une mécanisation individuelle ou collective, il faut prendre en compte l'amortissement du matériel utilisé et faire attention à ne pas le comptabiliser en double dans les études.



<sup>8</sup> MS = Matière Sèche

<sup>9</sup> BRE = Balle Ronde Enrubannée

## CALCULS DES COÛTS MOYENS POUR LA CREATION DE PRAIRIE APTE A LA FAUCHE

Création pour un hectare	Coûts moyens
Dés herbant (type glyphosate <sup>10</sup> )	10 € / litre
Travaux au tracteur 16 h retenues <u>Décomposition du temps :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 9 h de préparation du lit de semences (avec des disques légers)</li> <li>• 1 h de dés herbage</li> <li>• 1 h d'épandage d'engrais</li> <li>• 1 h d'épandage de chaux</li> <li>• 4 h de semis et de roulage</li> </ul>	Sachant que le coût d'une heure d'utilisation de tracteur est estimé à 37,50 € : (source BCMEA <sup>11</sup> ) $16 \times 37,50 = 600 \text{ €}$
Engrais de fond (type 16-29-12)	700 à 900 € / tonne
Semences fourragères : 20 kg de Chloris	23,10 € / kg de Chloris soit $20 \times 23,10 = 462 \text{ €}$
<b>Coût total pour un hectare : entre 1 800 et 2 000 €</b>	
<b>Rajouter les informations ci-dessous au coût total, si c'est une première création:</b>	
Epierrage manuel : 20 jours de travail	Sachant que le SMIC horaire brut est de 9,53 € (au 01/01/14) et en considérant une journée de travail de 8h : $20 \times 9,53 \times 8 = 1 525 \text{ €}$
Amendement <sup>12</sup> calcaire : chaux magnésienne	13,03 € / sac de 25 kg (source prix 2012 Gamm Vert)

Tableau 18: Coûts moyens pour la création d'une prairie apte à la fauche (Source ARP et Chambre d'Agriculture)

<sup>10</sup> Le glyphosate est un herbicide non sélectif.

<sup>11</sup> BCMEA = Bureau Commun de Machinisme Equipement Agricole.

<sup>12</sup> Amendement = Produit apporté aux sols pour augmenter leur fertilité.

# ANNEXES



## COEFFICIENTS UGB

L'Unité de Gros Bétail (UGB) est une unité employée pour pouvoir comparer ou regrouper des effectifs d'animaux d'espèces ou de catégories différentes.

Par définition, 1 vache laitière = 1 UGB.

Des équivalences sont définies sur la base des besoins alimentaires des animaux.

Bovins race laitière	
Catégorie	Coef UGB
Vaches laitières	1,00
Génisses - 1 an	0,30
Génisses 1 à 2 ans	0,60
Génisses + 2 ans	0,80
Génisses -1 an vêlage précoce	0,30
Génisses 1-2ans vêlage précoce	0,75
Taureaux reproducteurs	1,00
Bœufs -1 an	0,30
Bœufs 1-2 ans	0,60
Bœufs + 2 ans	0,80
Jeunes bovins -1 an	0,30
Jeunes bovins 1-2 ans	0,75

Tableau 19: Table de conversion UGB (Source : Institut de l'Elevage)

Le calcul des UGB pour chaque catégorie de cheptel se fait en multipliant les effectifs de la catégorie par le coefficient indiqué au prorata du temps de présence sur une année.

## VALEURS D'INVENTAIRE DU CHEPTEL LAITIER

		Standard	Supérieur
<b>Vaches laitières :</b>	Prix	1 500 €	1 800 €
	Poids	600 kgv	650 kgv
<b>Génisses plus de 2 ans :</b>	Prix	2 134 €	2 134 €
	Poids	600 kgv	600 kgv
<b>Génisses 1 à 2 ans :</b>	Prix	1 000 €	
	Poids	350 kgv	
<b>Génisses 3 à 12 mois :</b>	Prix	700 €	
	Poids	120 kgv	
<b>Veaux naissants reproducteurs :</b>	Prix	380 €	
	Poids	60 kgv	
<b>Veaux naissants :</b>	Prix	151 €	
	Poids	45-120 kgv	

Tableau 20: Poids et prix d'inventaire du cheptel laitier réunionnais (source: Réseau Elevage Réunion 2014)

GENISSE LAITIERE – 24-26 MOIS

Age / Stade	De 0 à 3 mois				Sevrage	De 3 à 6 mois Post sevrage	De 6 à 10 mois	De 10 à 20 mois	De 20 mois à la sortie	
	Arrivée nurserie		Nurserie							
Poids vifs	50 kg				90 à 100 kg	200 kg	400 kg à IFA à 16 mois			
GMQ	Constat 2012				780 g/j	750 g/j	750 g/j			
	Objectif 2013									
Semaine	1		2		3 à 6		7		8	
	3,5 L/j		4 L/j		4,5 L/j		3 L/j		2 L/j	
Lait (0,200g/L)	0,9 kg/j									
B10	0,3 kg/j									
Foin de chloris										
Mash (M49)										
Minéraux										
Paille de canne										
Lactosérum										
Bagasse										
Mélasse										
Ensilage										
Pâturage					A partir de 8 mois					
ALIMENTATION	Jour	1	2	30	Sevrage					
		Dectomax	Miloxan	Miloxan	Arrêt des primo vaccinations bovillus IBR					
		Némaprol	Risposal RSBVD	Risposal RSBVD						
PROPHYLAXIE	Oxytétracycline				Rappel bovillus IBR tous les 6 mois pour les génisses ayant reçu la primo vaccination					
					Mise à la repro (IA)					
					Dectomax Mucosifia RSBVD					
Ration de transition: 50% d'ensilage + 50% de pâturage										

Tableau 20 : Exemple de plan de production de l'atelier génisses de la Sicaleit

## COTISATIONS SOCIALES AGRICOLES

L'exploitant agricole non salarié bénéficie de la protection sociale de la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Le chef d'exploitation ou d'entreprise agricole est redevable de cotisations pour lui-même, mais aussi pour les membres de sa famille qui travaillent sur l'exploitation. S'il est également employeur de salariés, il est soumis à des obligations déclaratives et au paiement des cotisations sociales sur les rémunérations versées.

Cultures ou Elevage	Minimum pour déclaration avant abattement
Prairies cultivées <sup>13</sup>	2 ha
Prairies permanentes <sup>14</sup>	6 ha 67
Bovins laitiers	7 VL

Tableau 21: Barème minimum pour déclarer ses surfaces et ses animaux  
(source Point Vert de la Chambre d'Agriculture de La Réunion)

Les éleveurs bénéficient d'un **abattement** de 3 bovins par hectare de prairie cultivée ou de 1 bovin par hectare de prairie permanente.

La Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer (**LOOM**) permet une **exonération** de cotisations pour les exploitants agricoles exerçant leur activité sur une exploitation de moins de 40 hectares pondérés. L'exonération concerne les cotisations suivantes :

- l'assurance maladie, maternité, invalidité (**AMEXA**)
- l'assurance vieillesse de base
- l'allocation familiale

L'exonération s'applique aux cotisations de tous les membres de la famille participant aux travaux agricoles en qualité de non salarié (chef d'exploitation, collaborateur, aide familial).

L'éleveur est soumis à d'autres cotisations obligatoires :

- l'assurance Accidents du Travail des Exploitants Agricoles (**ATEXA**)
- la Retraite Complémentaire Obligatoire (**RCO**)
- **VIVEA** pour un accompagnement dans le développement de leurs compétences et le financement de leur formation professionnelle.

Le montant des cotisations sociales agricoles est défini en fonction d'un certain nombre d'hectare pondéré. Ce dernier dépend du type de cultures et d'élevage.

*Pour plus d'informations, veuillez vous rapprocher du service Point Vert de la Chambre d'Agriculture.*

<sup>13</sup> Ray grass italien, ray grass hybride, dactyle, fétuques, brome, chloris, luzerne

<sup>14</sup> Cannes fourragères, sétaria, star-grass, kikuyu, hématria

## CONTACTS

### **Chambre d'Agriculture de la Réunion**

Tel. : 02 62 96 20 50.

2, ligne Paradis 97 410 SAINT PIERRE

### **DROME et PDA**

*Département Ressource Observatoire Méthode Etudes et Pôle Développement Animal*

#### **Animateurs départementaux**

**Emmanuelle PAYET**  
**Coordinatrice Réseau Elevage**

[emmanuelle.payet@reunion.chambagri.fr](mailto:emmanuelle.payet@reunion.chambagri.fr)

**Sulliman MOULLAN**  
**Animateur technique Réseau Elevage**  
[sulliman.moullan@reunion.chambagri.fr](mailto:sulliman.moullan@reunion.chambagri.fr)

#### **Conseillers de suivi BL**

**Donald POTHIN**  
**Référent Extensif**

[donald.pothin@reunion.chambagri.fr](mailto:donald.pothin@reunion.chambagri.fr)

**Mickaël GRONDIN**  
**Référent Semi-intensif grand troupeau**  
[mickael.grondin@reunion.chambagri.fr](mailto:mickael.grondin@reunion.chambagri.fr)

**Yohann LAURET**  
**Appui au référentiel et Référent**  
**Semi-intensif moyen troupeau**  
[yohann.lauret@reunion.chambagri.fr](mailto:yohann.lauret@reunion.chambagri.fr)



#### **Appuis nationaux (Institut de l'Elevage)**

**Arnault VILLARET, chef de projet**  
[arnault.villaret@idele.fr](mailto:arnault.villaret@idele.fr)  
 Tel.: 01 40 04 53 31

149 rue de Bercy 75595 Paris cedex 12

**Pierre-Emmanuel BELOT, Référent bovin**  
[pierre-emmanuel.belot@idele.fr](mailto:pierre-emmanuel.belot@idele.fr)  
 Tel.: 04 73 28 52 24

Chambre d'Agriculture de Franche-Comté Valparc,  
 Espace Valentin Est 25048 Besançon cedex

#### **LES RESEAUX DE REFERENCES**

Les Réseaux de Références sont un dispositif partenarial visant à produire des références technico-économiques sur les systèmes d'exploitation avec élevage des départements d'outre-mer. Ils associent des éleveurs, ingénieurs et des techniciens des Chambres d'Agriculture et des groupements de producteurs en charge du suivi de terrain, avec l'appui et la coordination de l'Institut de l'Elevage, de l'IFIP et de l'ITAVI

#### **ORGANISATION ET FINANCEMENT**

Les Réseaux de Références sont conduits sous l'égide des Ministère de l'Agriculture et de l'Outre-Mer, ainsi que de l'ODEADOM. Ils bénéficient d'un financement de l'Union Européenne dans le cadre du POSEI France

**Septembre 2014**

Document édité par la Chambre d'Agriculture de La Réunion- 24, rue de la Source – BP 134 – 97463 Saint-Denis Cedex  
[www.reunion.chambagri.fr](http://www.reunion.chambagri.fr)